

**Carte de surveillance
des patients traités par**



Ruxience[®]
rituximab

dans les maladies hors oncologie

Pourquoi ai-je reçu cette carte ?

Ce médicament peut vous rendre plus susceptible de développer des infections. Cette carte vous informe sur :

- Ce que vous devez savoir avant de recevoir Ruxience®

- Quels sont les signes d'une infection

- Que faire si vous pensez développer une infection

Celle-ci comprend aussi votre nom et le nom et numéro de téléphone de votre médecin au verso.

Que dois-je faire avec cette carte ?

Gardez cette carte avec vous tout le temps - par exemple dans votre portefeuille ou votre sac à main.

Présentez cette carte lors de toute prise en charge par un médecin, infirmier/ère ou dentiste, et pas uniquement à votre médecin spécialiste qui vous a prescrit Ruxience®.

Gardez cette carte avec vous pendant les 2 années suivant la dernière administration de Ruxience®. En effet, les effets secondaires peuvent se développer plusieurs mois après avoir reçu le traitement.

Quand dois-je ne pas recevoir Ruxience® ?

Vous ne devez pas recevoir Ruxience® si vous avez une infection active ou un problème grave du système immunitaire.

Prévenez votre médecin ou votre infirmier/infirmière si vous êtes traité ou avez été traité par le passé par des médicaments pouvant affecter votre système immunitaire, comme une chimiothérapie.

Quels sont les signes d'une infection ?

Recherchez les signes possibles d'infection suivants :

Fièvre ou toux persistante

Perte de poids

Douleur sans vous être blessé

Se sentir mal ou sans énergie.

Si vous présentez un de ces signes, informez immédiatement votre médecin ou infirmier/ère.

Vous devez aussi les informer de votre traitement par Ruxience®.

Que dois-je savoir d'autre ?

Rarement, Ruxience® peut entraîner une infection grave du cerveau, appelée leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP).

Celle-ci peut être fatale.

Les signes de LEMP comprennent :

- Confusion, perte de mémoire ou troubles de la pensée,
- Perte d'équilibre ou un changement dans votre façon de marcher ou parler,
- Diminution de la force ou faiblesse d'un côté de votre corps,
- Trouble ou perte de la vision.

Si vous présentez un de ces signes, informez immédiatement votre médecin ou un infirmier/ère. Vous devez aussi les informer de votre traitement par Ruxience®.

Où puis-je avoir d'autres informations ?

Voir la notice de Ruxience® pour plus d'informations.

